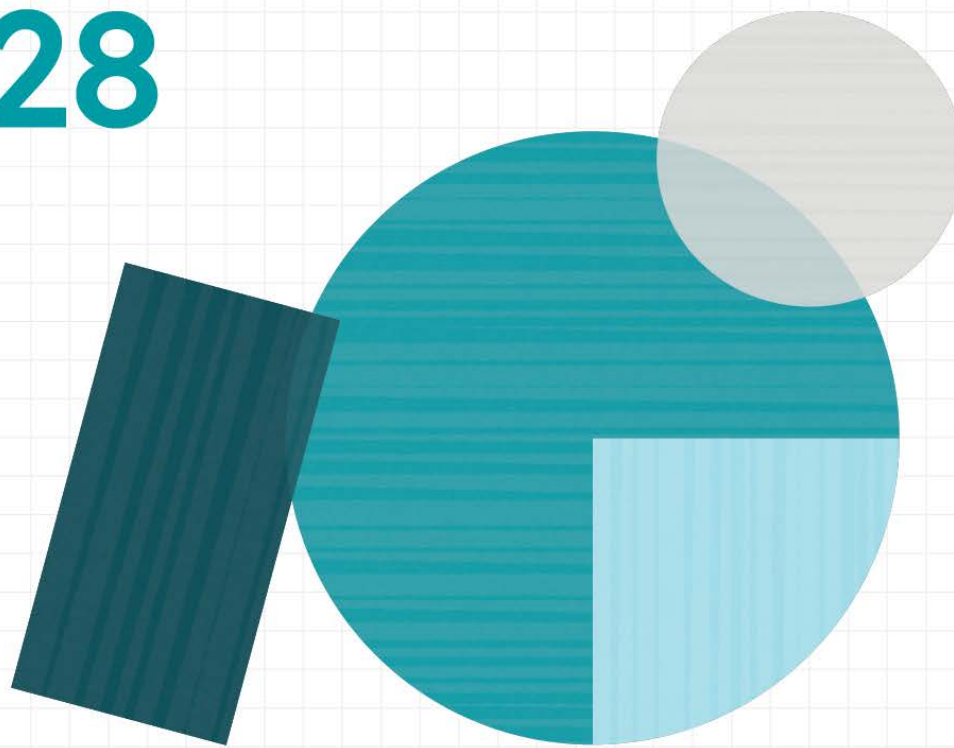


Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Plan d'activités 2025-2028



Conseil d'administration



Sanjay Dhebar, président
du 22 février 2024 au 21 février 2026



Martyn Beckett, vice-président
du 30 mai 2024 au 29 mai 2026



Yvonne Ruke Akpoveta
du 30 novembre 2023 au 29 novembre 2025



David Belous
du 19 janvier 2024 au 18 janvier 2026



Chenthuran Ganesarajah
du 16 mai 2024 au 15 mai 2025



Virginia Roth
du 22 février 2024 au 21 février 2026



Kyle Wilson
du 18 juin 2024 au 17 juin 2026



Alex Yuan
du 8 février 2024 au 7 février 2025

Directeur général



Dan Koenig
du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025

Table des matières

Sommaire	6
Introduction.....	6
Mission	6
Mandat	7
Attentes énoncées dans la lettre d'instructions	7
Valeurs	8
Cadre de gouvernance.....	9
Aperçu des programmes et activités actuels et futurs	10
Numérisation et modernisation	10
L'OQRE bénéficie d'une reconnaissance internationale	11
Tests provinciaux de la maternelle à la 12 ^e année	12
Tests adaptatifs par ordinateur en plusieurs étapes de la maternelle à la 12 ^e année	12
Données du Questionnaire à l'intention de l'élève.....	13
Test de compétences en mathématiques (TCM)	13
Évaluations nationales et internationales	13
Programme de recherche de l'OQRE.....	14
Cadre de recherche.....	14
Normes statistiques de l'OQRE	15
Cadre de qualité des données de l'OQRE	15
Partenaires de recherche.....	15
Soutien aux écoles et liaison	15

Technologie de l'information	15
Ressources nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs.....	16
Ressources financières	16
Ressources humaines	16
Analyse de l'environnement	16
Facteurs externes	17
Perspectives internationales en matière d'évaluation.....	17
Perspectives nationales	19
Lutte contre les obstacles systémiques.....	22
Facteurs internes	22
Stratégie de dotation en personnel, ressources humaines et rémunération	23
Priorités gouvernementales 2025-2026 fondées sur les résultats et les extrants	26
Attente 1 : Innovation	26
Attente 2 : Viabilité.....	31
Attente 3 : Responsabilité	34
Budget prévisionnel (en millions de dollars).....	37
Immobilisations	38
Technologie de l'information et Plan de prestation de services électroniques	39
Initiatives en partenariat avec des tiers.....	39
Plan de mise en œuvre.....	41
Plan de communication	42
Contexte	42
Stratégie.....	42
Canaux de communication	43

Identification, évaluation et stratégies d'atténuation des risques	43
Perturbation technique avant, pendant ou après une séance de test	44
Utilisation d'outils d'IA pour contourner les mesures de protection des tests de l'OQRE	45
Répondre aux attentes du grand public ou des partenaires.....	46
Infrastructure I&IT et services de soutien	46

Sommaire

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) est un organisme du gouvernement de l'Ontario, régi par un conseil d'administration, qui contribue à la qualité et à la responsabilité dans le système éducatif financé par les fonds publics de l'Ontario. L'OQRE élabore et administre des tests à grande échelle qui fournissent des renseignements objectifs et fiables afin de soutenir la réussite des élèves. Les données de l'OQRE donnent un aperçu de la mesure dans laquelle les élèves satisfont aux attentes d'apprentissage décrites dans *Le curriculum de l'Ontario* en lecture, en écriture et en mathématiques à des étapes clés de leur parcours scolaire. Ces données constituent un indicateur important de l'apprentissage des élèves qui complète les autres sources d'information sur le rendement des élèves de l'Ontario, et aident à planifier l'amélioration à l'échelle de l'élève, de l'école, du conseil scolaire et de la province. Depuis le 16 octobre 2024, l'OQRE administre le Test de compétences en mathématiques (TCM), dont la réussite est, depuis le 1^{er} février 2025, une exigence de certification auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Ce plan d'activités définit l'orientation de l'Office pour l'exercice 2025-2028, conformément à l'orientation stratégique établie par la lettre d'instructions de l'OQRE pour 2025. Ce faisant, l'Office continuera à perfectionner ses tests à grande échelle et à améliorer ses activités en matière de technologie de l'information et ses principales fonctions de gestion, notamment la communication numérique des résultats, la confidentialité et la sécurité.

La vision de modernisation de l'OQRE lui permettra de remplir son mandat en contribuant plus efficacement à la qualité de l'enseignement et à la responsabilité du système éducatif de l'Ontario. Cette vision place les élèves de la maternelle à la 12^e année ainsi que les stagiaires en enseignement au cœur du programme de tests, alors que l'OQRE s'efforce d'améliorer la qualité de l'enseignement et la responsabilité dans tout le système éducatif ontarien.

Introduction

Mis sur pied en 1996, l'OQRE s'est distingué comme organisme offrant des services essentiels aux Ontariennes et Ontariens en mesurant l'efficacité du système éducatif de l'Ontario et en soutenant l'apprentissage des élèves.

Mission

L'OQRE travaille de concert avec le milieu de l'éducation pour soutenir la réussite et le bien-être de l'ensemble des élèves, et se consacre à l'amélioration de la qualité et de la responsabilité du système éducatif en Ontario.

Mandat

Selon la *Loi sur l'OQRE*, les objets légaux suivants constituent le mandat de l'organisme :

- évaluer la qualité et l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire;
- élaborer des tests¹ et exiger ou entreprendre l'administration et la notation des tests des élèves des écoles élémentaires et secondaires;
- élaborer des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire;
- rechercher et recueillir des informations sur l'évaluation du rendement scolaire;
- évaluer la responsabilité publique des conseils scolaires et recueillir des informations sur les stratégies visant à améliorer cette responsabilité;
- rendre compte au grand public et au ministre de l'Éducation des résultats des tests et, de façon générale, de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire et de la responsabilité publique des conseils scolaires;
- formuler des recommandations, dans ses rapports au grand public et au ministre de l'Éducation, sur toute question liée à la qualité ou à l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire ou à la responsabilité publique des conseils scolaires;
- élaborer des tests de mathématiques destinés aux personnes souhaitant obtenir l'autorisation d'enseigner en Ontario, puis administrer et noter ces tests;
- rechercher et recueillir des informations afin d'évaluer les capacités et le niveau de confiance des personnes appelées à passer le TCM;
- communiquer les résultats du TCM au ministre.

Attentes énoncées dans la lettre d'instructions

La lettre d'instructions reçue le 16 octobre 2024 de l'honorable Jill Dunlop, ministre de l'Éducation, énonce comme suit les instructions de l'OQRE pour 2025-2026 :

L'orientation générale des activités de l'Office pour l'année à venir porte sur l'innovation, la viabilité et la responsabilité. Pour être un organisme innovant, l'Office doit simplifier les interactions, étendre et optimiser les services numériques, améliorer la satisfaction des bénéficiaires de ses services et partager les données relatives aux dépenses d'approvisionnement et à la planification, ainsi que les contrats et les relations avec les fournisseurs avec ApprovisiOntario, sur demande. Pour assurer sa viabilité, l'Office doit renforcer la

¹ Selon la *Loi de 1996 sur l'OQRE*, le terme « test » désigne « toute méthode d'évaluation du rendement scolaire des élèves de l'élémentaire et du secondaire ». (« test ») 1996, ch. 11, art. 1; 1997, ch. 31, art. 148 (1); 2017, ch. 34, ann. 46, par. 12 (1), extrait de :

<https://www.ontario.ca/laws/statute/96e11#:~:text=1.,in%20elementary%20and%20secondary%20schools>

prestation des services au public tout en utilisant les ressources de manière efficace. Pour faire preuve de responsabilité, l'Office doit élaborer et communiquer des mesures de performance axées sur les résultats; protéger l'intégrité de ses données; signaler toute situation à haut risque; aligner ses politiques de travail hybrides sur celles de la FPO tout en réalisant des tests d'optimisation des bureaux; renforcer et promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion; et accroître ses revenus, notamment par des sources autonomes.²

En ce qui concerne l'OQRE, l'organisme devrait :

- « poursuivre la mise en œuvre des tests numérisés et adaptatifs pour les cycles primaire et moyen, du test numérisé de mathématiques de 9^e année et du Test provincial de compétences linguistiques de l'Ontario d'une manière accessible;
- poursuivre la mise en œuvre et la réalisation du Test de compétences en mathématiques (TCM) afin de s'assurer que l'objectif d'exigence de certification fixé au 1^{er} février 2025 puisse être atteint;
- soutenir l'engagement du gouvernement à développer les habiletés fondamentales des élèves en fournissant des données issues des tests afin d'appuyer la planification des améliorations et la responsabilisation, y compris le système de communication des résultats qui permet aux conseils scolaires de visualiser et d'analyser les données de l'OQRE; et
- travailler en étroite collaboration avec le ministère et le Groupement I&TI des services à la collectivité pour gérer et atténuer les risques technologiques, y compris ceux liés à la confidentialité. »³

Valeurs

Dans l'exercice de son mandat, l'OQRE est guidé par les valeurs d'inclusion, d'intégrité et d'excellence de la FPO.

- L'OQRE accorde de l'importance à ce que les élèves aient la possibilité d'atteindre leur niveau de rendement le plus élevé.
- L'OQRE accorde de l'importance à son rôle au service des membres du personnel enseignant, des parents, tutrices et tuteurs, des élèves, du gouvernement et du grand public pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage en salle de classe.
- L'OQRE accorde de l'importance aux données crédibles qui guident l'exercice professionnel et attirent l'attention sur les mesures aidant les élèves à réussir.
- L'OQRE accorde de l'importance à la recherche qui éclaire les tests à grande échelle et les pratiques en salle de classe.
- L'OQRE accorde de l'importance au dévouement et aux compétences spécialisées des membres du personnel enseignant de l'Ontario, à leur implication dans tous les aspects du processus de test et à la contribution positive de leur travail à la réussite des élèves.
- L'OQRE accorde de l'importance à la prestation de ses programmes et services de qualité équivalente en français et en anglais.

² Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2024, Lettre d'instructions de l'OQRE.

³ Ibid.

Cadre de gouvernance

L'OQRE est régi par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Comme énoncé dans la *Loi de 1996 sur l'OQRE*, de sept à neuf membres peuvent être nommés au conseil d'administration pour une période déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil. L'OQRE a été créé pour mesurer l'efficacité du système éducatif financé par les fonds publics et pour offrir des programmes de tests qui fournissent des renseignements objectifs et fidèles sur le rendement des élèves. L'OQRE administre également le TCM dans le cadre du processus de certification des stagiaires en enseignement par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Le conseil d'administration de l'OQRE est responsable devant la ou le ministre de l'Éducation, par l'intermédiaire de sa présidente ou de son président. Le conseil d'administration veille à ce que l'Office rende des comptes en maintenant son indépendance par rapport au gouvernement provincial, en s'assurant que l'organisme répond aux priorités et aux attentes du gouvernement telles qu'elles sont énoncées dans la lettre d'instructions annuelle, en fixant des priorités pour atteindre l'excellence dans la prestation du programme de tests à grande échelle de l'Ontario et en communiquant efficacement avec le grand public et le milieu de l'éducation.

La présidente ou le président du conseil d'administration doit rendre des comptes à la ou au ministre. Elle ou il assure la direction de l'Office en rencontrant la ou le ministre au moins une fois par trimestre, en veillant à ce que l'Office respecte les priorités et les attentes du gouvernement énoncées dans la lettre d'instructions annuelle, en établissant avec la ou le ministre les mesures de rendement, en faisant le point sur le rendement de la directrice générale ou du directeur général et en examinant le protocole d'entente au plus tard quatre mois après sa nomination, en s'assurant du respect des obligations de conformité du Conseil du Trésor / Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG), en envoyant des attestations à la ou au ministre, en informant la ou le ministre de toute lacune en matière d'habiletés au sein du conseil scolaire à l'aide de la matrice des habiletés de l'Office, en consultant la ou le ministre au sujet de toute activité pouvant avoir une incidence sur les politiques du gouvernement et du ministère, en mettant en place et en appliquant une gestion des risques liés à l'intelligence artificielle (IA) conformément à l'orientation générale de la FPO, en veillant à ce que les activités de l'Office respectent son budget et en promouvant l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le conseil d'administration se réunit régulièrement et exerce ses activités conformément à la *Loi sur l'OQRE*, à ses règlements administratifs, au protocole d'entente et à la LFPO. Le comité de la vérification et des finances soutient le conseil d'administration et s'assure que l'OQRE exerce une diligence raisonnable dans le maintien d'un cadre de contrôle financier efficace. Le comité de la gouvernance et des nominations est responsable de la révision des politiques de gouvernance sur un cycle de trois ans, d'assurer la conformité avec les politiques de gouvernance, de superviser les plans de développement professionnel des membres du conseil d'administration et de contribuer au processus de nomination des nouveaux membres au conseil d'administration. Le comité de

direction du conseil d'administration joue un rôle consultatif auprès de la présidente ou du président et de la directrice générale ou du directeur général, contribue à la planification du plan de travail annuel du conseil et veille à ce que ce dernier reste centré sur son rôle stratégique, fiduciaire et générateur.

La directrice générale ou le directeur général de l'OQRE assure la liaison entre le conseil d'administration et les activités de l'Office et agit en tant que responsable de l'éthique pour l'ensemble du personnel. Cette personne relève du conseil d'administration de l'Office; gère les questions de fonctionnement, de finances, d'analyse et d'administration au quotidien; veille à ce que la vision, l'innovation et le ton soient donnés en faveur d'un environnement de travail inclusif; s'entretient avec la ou le sous-ministre; assure la mise en œuvre des priorités et des attentes du gouvernement énoncées dans la lettre d'instructions annuelle; passe en revue et signe un nouveau protocole d'entente au plus tard quatre mois après sa nomination; fournit au ministère les renseignements et les données clés de l'organisme; tient la présidente ou le président et le conseil d'administration informés des questions liées aux activités de l'Office; conseille la présidente ou le président sur les exigences de la directive sur les organismes et les nominations, en veillant à ce que l'OQRE respecte les exigences de la directive; assure la direction et l'encadrement du personnel de l'Office; veille à ce que l'organisme dispose de la capacité et du cadre de surveillance nécessaires à la supervision de la gestion et des activités; établit et applique un cadre de gestion financière conforme aux directives applicables du ministre des Finances et du SCT en matière de contrôle, en veillant à ce que les fonds soient utilisés avec intégrité et honnêteté; élabore et met en œuvre des systèmes et des cadres de gestion des risques; et s'acquitte des responsabilités qui lui sont confiées par le conseil d'administration, conformément à la Loi sur l'OQRE, au protocole d'entente et aux directives applicables de l'organisme établies par le Conseil de gestion du gouvernement.

Les membres du personnel de l'Office relèvent de la directrice générale ou du directeur général et assument les rôles et responsabilités qui leur sont assignés par la direction et qui sont décrits dans les plans d'activités et de rendement préparés annuellement.

Aperçu des programmes et activités actuels et futurs

Numérisation et modernisation

Le programme de tests modernisé de l'OQRE permet de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de la province quant à la qualité et à la responsabilité en éducation. L'OQRE vise l'amélioration continue dans son cheminement afin de soutenir les résultats positifs des élèves dans un environnement numérique en constante évolution. L'objectif de l'Office est de donner à

chaque élève prenant part aux tests de la maternelle à la 12^e année la possibilité de démontrer sa pleine compréhension du programme-cadre. À partir des résultats des tests de la maternelle à la 12^e année, l'OQRE recueille des renseignements et des données qui permettent d'évaluer le rendement du système éducatif public de l'Ontario.

L'Office vise à fournir des renseignements fondés sur des preuves concernant l'apprentissage des élèves en Ontario afin de faciliter leur amélioration et réussite. La modernisation à l'OQRE est une initiative pluriannuelle à multiples facettes qui porte sur cinq domaines distincts :

- les tests à grande échelle;
- la communication des résultats;
- la recherche;
- l'engagement auprès des Ontariennes et Ontariens;
- la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans le milieu de l'éducation.

En partenariat avec le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires, l'OQRE maximisera l'utilité des renseignements fournis par les tests à grande échelle. L'OQRE continuera à partager ses données, à produire des recherches fondées sur celles-ci et à publier des aperçus et des rapports interactifs qui sont essentiels à la progression du milieu de l'éducation. L'enseignement et l'apprentissage dans les salles de classe s'appuient de plus en plus sur des outils numériques. Pour tenir compte de ces réalités, l'OQRE a numérisé le programme de tests à grande échelle de l'Ontario. Les tests adaptatifs par ordinateur sont au cœur du programme modernisé et permettent de mieux répondre aux besoins des élèves selon leur progression.

La modernisation de l'OQRE vise également à évaluer les compétences en mathématiques des stagiaires en enseignement en Ontario. L'OQRE administre le TCM conformément aux meilleures pratiques en matière de tests à grande échelle. Le fait de pouvoir passer le TCM en mode présentiel ou en ligne permet aux candidats de choisir le mode d'administration qui leur convient le mieux. Le TCM évalue les compétences en mathématiques (de la 3^e à la 9^e année) et les connaissances pédagogiques. Les résultats du TCM fournissent des renseignements utiles sur les performances en mathématiques des futurs enseignants du primaire et du secondaire en Ontario, ce qui permet d'élaborer des politiques et des programmes pédagogiques et méthodologiques en mathématiques.

L'OQRE bénéficie d'une reconnaissance internationale

En 2024, l'OQRE s'est vu décerner le prix *Best Practitioner of the Year* par l'*e-Assessment Association*, un organisme sans but lucratif qui s'intéresse aux tests en ligne à l'échelle internationale. Ce prix prestigieux souligne la qualité des tests ayant un impact concret sur les élèves grâce à l'utilisation innovante de la technologie au service de l'apprentissage. Il reconnaît la vision, la mission et l'approche inclusive des tests provinciaux à grande échelle de l'OQRE, ainsi que celles de l'Office dans son ensemble. Cette reconnaissance

témoigne du professionnalisme et de l'engagement du personnel de l'OQRE à faire progresser l'éducation partout en Ontario.

Tests provinciaux de la maternelle à la 12^e année

Le programme actuel de tests de la maternelle à la 12^e année est présenté dans le tableau suivant :

Test	Année d'études	Matières
Cycle primaire	3 ^e année	Lecture, écriture, mathématiques
Cycle moyen	6 ^e année	Lecture, écriture, mathématiques
9 ^e année	9 ^e année	Mathématiques
TPCL	10 ^e année	Littératie

Chaque élève de 10^e et 11^e année qui vise le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) doit satisfaire à l'exigence de littératie, soit en participant au Test provincial de compétences linguistiques (TPCL), soit en suivant le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO). À compter de l'année scolaire 2024-2025, les critères d'admissibilité au CCLESO sont les suivants : si une ou un élève a eu deux occasions de passer le TPCL et a échoué lors d'au moins un des deux essais, cette personne est admissible à s'inscrire au CCLESO. La direction d'école a le pouvoir discrétionnaire de permettre à une ou un élève de s'inscrire au CCLESO avant une deuxième tentative au TPCL, si elle juge que cela est dans l'intérêt de l'élève. Pour en savoir plus, veuillez consulter le document [*Les écoles de l'Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Politiques et programmes \(2024\)*](#).

Tests adaptatifs par ordinateur en plusieurs étapes de la maternelle à la 12^e année

Les tests adaptatifs par ordinateur en plusieurs étapes (msCAT) sont une forme de tests informatiques qui s'adaptent au niveau de compétence de l'élève en fonction de son rendement sur un ensemble d'items, appelé « module ». Ces tests présentent de nombreux avantages pour les élèves, les parents, tutrices et tuteurs, ainsi que pour le personnel enseignant. Ils s'adaptent notamment aux compétences de l'élève et permettent de mesurer efficacement son rendement. Les tests adaptatifs par ordinateur en plusieurs étapes sont administrés dans un environnement numérique flexible, sécuritaire et automatisé, permettant un retour d'information rapide et détaillé. Les composantes mathématiques de tous les tests de l'OQRE de la maternelle à la 12^e année reposent sur le modèle msCAT.

Données du Questionnaire à l'intention de l'élève

Les Questionnaires à l'intention des élèves de l'OQRE permettent de recueillir des renseignements précieux sur des aspects de leur apprentissage et de leur rendement. L'Office poursuivra sa collecte de données sur les attitudes des élèves à l'égard des mathématiques et de la littératie, ainsi que sur leur perception de l'environnement dans lequel ils apprennent. Ces données contextuelles servent à identifier des tendances et à orienter les décisions visant à améliorer l'éducation, tant à l'échelle des élèves qu'à celle des écoles, des conseils scolaires et de la province.

Test de compétences en mathématiques (TCM)

L'OQRE élabore et administre le TCM en conformité avec *Le curriculum de l'Ontario*. La réussite du TCM est une exigence pour obtenir la certification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Deux règlements régissent le TCM (Règlement 271/19, *Compétence en mathématiques*, en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, et Règlement 272/19, *Objets de l'Office*, en vertu de la *Loi de 1996 sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en matière d'éducation*, 1996).

Les règlements décrivent les deux parties du test :

- la partie consacrée au programme-cadre de mathématiques, qui porte sur *Le curriculum de l'Ontario* (de la 3^e à la 9^e année) et représente au moins 70 % du test.
- la partie consacrée à la pédagogie, qui représente la portion restante du test.

Le test a été conçu sous la forme d'une évaluation informatisée composée de questions à choix unique. Les personnes qui font le test doivent atteindre un score minimum de 70 % aux deux composantes du test pour réussir.

Évaluations nationales et internationales

L'OQRE coordonne l'administration de quatre évaluations nationales et internationales à grande échelle au nom du gouvernement de l'Ontario tous les trois à cinq ans : Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS), Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) et Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

Au cours du cycle d'activités 2025-2028, l'OQRE soutiendra la participation de l'Ontario aux évaluations nationales et internationales

telles que déterminées par le ministère de l'Éducation, dans le cadre de son mandat.

Évaluation	Organisation partenaire	Âge approximatif / Année d'études	Matières
TEIMS	Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire	4 ^e année et 8 ^e année	Mathématiques, sciences
PIRLS	Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire	4 ^e année	Lecture
PPCE	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)	8 ^e année	Lecture, mathématiques, sciences
PISA	Organisation de coopération et de développement économiques	15 ans	Lecture, mathématiques, sciences

Programme de recherche de l'OQRE

Dans le cadre de son engagement à fournir des données objectives, fiables et utiles sur le rendement des élèves, l'OQRE a mis en place un programme de recherche pour mener à bien plusieurs projets de recherche inédits. Le quatrième objet de la *Loi de 1996 sur l'OQRE* fait de la recherche et de la collecte de renseignements sur l'évaluation du rendement scolaire l'un des piliers de l'Office. L'OQRE reconnaît l'importance de poursuivre ses efforts de recherche pour améliorer les résultats d'apprentissage, tant à l'échelle de l'élève que de la classe, de l'école et du système. De plus, conformément à la *Loi sur l'OQRE* et à la lettre d'instructions du ministère de l'Éducation, l'Office poursuivra l'analyse des données des tests de la maternelle à la 12^e année et entreprendra des recherches pour évaluer les capacités et la confiance des stagiaires en enseignement qui passent le TCM.

Cadre de recherche

L'OQRE considère que les discussions sur la qualité de l'éducation doivent reposer sur des données probantes et la recherche. L'Office reconnaît la nécessité de continuer à mettre l'accent sur la recherche, afin d'identifier et de promouvoir les pratiques pédagogiques efficaces qui soutiennent la réussite des élèves. Pour ce faire, l'OQRE a établi le [cadre de recherche #Données](#), dont l'objectif est de s'assurer que les données sur les élèves de l'OQRE sont utilisées pour améliorer leur apprentissage. Dans cette optique, l'OQRE accueille les propositions de recherche qui mettent à profit ses données ou les projets de collaboration avec l'Office visant à améliorer le rendement des élèves (voir [#Données 2.0 : Priorités et approches de recherche](#)).

Normes statistiques de l'OQRE

L'OQRE s'aligne sur Statistique Canada, qui définit les normes statistiques comme un ensemble de règles qui décrivent comment les données sont recueillies et comment les statistiques et les résultats sont produits et partagés. [Les normes statistiques de l'OQRE](#) sont utilisées pour fournir un aperçu des données sur des enjeux ciblés, y compris les expériences d'apprentissage de différents groupes d'élèves. Ces normes assurent également l'uniformité de la qualité des données au fil du temps.

Cadre de qualité des données de l'OQRE

[Le cadre de l'OQRE pour la qualité des données](#) assure une rigueur systématique et méthodologique dans la validation de ses données. Les processus de qualité des données de l'OQRE utilisent des lignes directrices, des règles administratives, des méthodologies et des protocoles clairement définis pour s'assurer que la qualité des données est maintenue à chaque étape : collecte, traitement, analyse des données éducatives, puis diffusion des résultats.

Partenaires de recherche

L'OQRE est heureux de s'associer aux organismes suivants afin de soutenir son mandat de recherche axé sur l'amélioration du rendement des élèves :

- [l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario](#) (OISE);
- [l'Offord Centre for Child Studies](#) de l'Université McMaster;
- [SickKids](#) (l'Hôpital pour enfants malades);
- [Unity Health Toronto](#).

Soutien aux écoles et liaison

L'équipe de soutien aux écoles et liaison de l'OQRE collabore avec les conseils scolaires, le personnel enseignant, les stagiaires, les directions d'école qualifiées, les groupes d'élèves et les parents, tutrices et tuteurs afin d'élaborer des programmes d'apprentissage professionnel qui intègrent les recherches et les données les plus récentes de l'Office. Ces programmes sont conçus pour aider le personnel enseignant et les directions d'école à utiliser les données sur les élèves de l'OQRE et à se familiariser avec les tests modernisés pour mieux soutenir la réussite scolaire. Les pratiques innovantes, couronnées de succès, des écoles et des conseils scolaires sont par ailleurs recensées et partagées avec le milieu éducatif pour favoriser encore davantage la réussite des élèves.

Technologie de l'information

En collaboration avec le Groupement de l'information et de la technologie de l'information (I&TI) pour les services à la collectivité (GSC) et les Services de la technologie de l'information (STI), l'Office continuera d'examiner et d'optimiser ses activités d'information et de technologie de l'information auprès du Centre de données de Guelph.

Ressources nécessaires pour atteindre les buts et les objectifs

Ressources financières

L'optimisation continue des tests de l'OQRE, le renforcement de son écosystème I&TI, l'engagement auprès des Ontariennes et Ontariens et l'exploitation améliorée de ses données sont quelques-uns des objectifs prévus en fonction du financement actuellement accordé par le gouvernement.

Ressources humaines

Les tests en ligne de l'OQRE, combinés aux exigences d'un monde en constante évolution, exercent une pression croissante sur le développement et l'acquisition des compétences nécessaires pour permettre à l'Office de s'acquitter de ses responsabilités. Pour remplir son mandat, l'OQRE s'engage à assurer un recrutement efficace et un accueil structuré, tout en renforçant les capacités internes et en favorisant un environnement de travail sain et positif.

Analyse de l'environnement

Sur le plan des tests à grande échelle, les autorités éducatives se tournent de plus en plus vers des modes numériques d'évaluation des élèves, associés à des méthodes évaluant également l'expérience d'apprentissage individuelle de chaque élève.

Facteurs externes

Perspectives internationales en matière d'évaluation

Les exemples suivants donnent un aperçu des systèmes éducatifs et des pratiques d'évaluation numérique dans certaines juridictions du monde.

Californie (États-Unis)

Le *California Department of Education* assure les fonctions d'évaluation (tests et responsabilité) relatives à l'enseignement primaire et secondaire dans l'État de Californie. Instauré le 1^{er} janvier 2014, le *California Assessment of Student Performance and Progress (CAASPP)* est le système mis en place pour appuyer le personnel enseignant, les directions d'école, les élèves et les parents dans le processus d'apprentissage à travers diverses évaluations, notamment le [Smarter Balanced Assessment System](#), le [California Science Test](#), les [California Alternate Assessments \(CAA\) for English Language Arts/Literacy and Mathematics](#), le [CAA for Science](#), le [California Spanish Assessment](#) (facultatif) et les [Grade Two Diagnostic Assessments](#) (facultatif). Le *Smarter Balanced Assessment System* assure la conception, l'élaboration et l'administration d'évaluations en ELA (English Language Arts) et en mathématiques, et « fait appel à des tests sur ordinateur et à des tâches de performance qui permettent aux élèves de démontrer leurs connaissances et leurs capacités dans les domaines de la langue anglaise et de la littérature (ELA) et des mathématiques ». ⁴ Les autres États et territoires faisant partie du consortium sont le Connecticut, Hawaï, le Montana, l'Oregon, les îles Vierges américaines, l'Indiana, le Delaware, l'Idaho, le Nevada, le Michigan, le Dakota du Sud et l'État de Washington. Les résultats obtenus aux tests californiens sont généralement faibles (moins de 50 % des élèves atteignent le niveau requis en langue anglaise et en mathématiques).

Connecticut (États-Unis)

Le système d'évaluation du Connecticut « soutient les élèves dans leur apprentissage des [normes fondamentales du Connecticut](#) et des [normes scientifiques de la prochaine génération](#) ». Les tests de mathématiques et de langue anglaise (ELA) et littérature destinés aux élèves de la 3^e à la 8^e année et du secondaire sont élaborés par le biais des *Smarter Balanced Interim Assessments*. ⁵ Le *Connecticut SAT (Scholastic Aptitude Test) School Day*, administré aux élèves de 11^e année, permet de recueillir des données sur leurs compétences en lecture, en écriture et en mathématiques. Les résultats obtenus aux tests du Connecticut témoignent d'une « amélioration générale en mathématiques et en sciences pour la deuxième année consécutive, les progrès les plus notables ayant été réalisés dans la majorité des groupes d'élèves en mathématiques. La performance des élèves de la 3^e à la 7^e année en langue

⁴ California Department of Education, 2024, « Smarter Balanced Assessment System », extrait de : <https://www.cde.ca.gov/ta/tg/sa/>

⁵ Connecticut State Department of Education, 2024, « Student assessment », extrait de : <https://portal.ct.gov/sde/services/k-12-education/accountability-assessment-data/student-assessment>

anglaise (ELA) était stable ou en hausse par rapport aux niveaux de 2022-2023. En revanche, celle des élèves de 8^e et de 11^e année a légèrement baissé. »⁶

Pays de Galles (Grande-Bretagne)

Au Pays de Galles, les tests personnalisés (Personalised Assessments) sont obligatoires pour les élèves des écoles publiques de la 2^e à la 9^e année afin d'évaluer leurs compétences en numératie (méthodes et raisonnement) et en lecture (anglais et gallois). La numératie (méthodes) porte sur les faits et les procédures numériques, c'est-à-dire les « outils » numériques nécessaires pour appliquer la numératie dans différents contextes de la vie scolaire et quotidienne.⁷ La numératie (raisonnement) porte sur la capacité des élèves à utiliser et à appliquer leurs connaissances pour résoudre des problèmes numériques. Les tests personnalisés en lecture fournissent des renseignements sur la compréhension d'un texte par l'élève et sur sa capacité à se forger une opinion sur le texte lu.⁸ Accessibles tout au long de l'année, ces tests évaluent « les points forts et le potentiel d'amélioration des élèves afin que le personnel enseignant puisse les aider à renforcer leurs compétences ».⁹ Il revient aux écoles de choisir le moment et la méthode d'utilisation des résultats en lecture et en numératie. Les tests personnalisés s'effectuent en ligne et sont adaptatifs. Aucune période spécifique n'est prévue pour les tests : ce sont les écoles qui décident du moment opportun. Ces dernières choisissent également si les tests se déroulent en petits ou grands groupes, en fonction de leurs besoins.¹⁰ Qualifications Wales est l'organisme indépendant chargé de réglementer les qualifications générales et professionnelles. Il est responsable des *General Certificates of Secondary Education (GCSE)*, soit « les principales qualifications générales acquises par les apprenants de 16 ans (11^e année) au Pays de Galles, et les niveaux *Advanced Subsidiary (AS)* et *Advanced (A)* constituent les principales qualifications générales de niveau 3 et sont habituellement obtenus entre 16 et 19 ans. Ils servent de base d'admission à l'enseignement supérieur, à la formation continue ou à l'entrée sur le marché du travail. »¹¹

⁶ Connecticut State Department of Education, communiqué de presse du 27 août 2024, « Connecticut students show a second year of improved attendance and mathematics and science scores », extrait de : <https://portal.ct.gov/sde/press-room/press-releases/2024/improved-attendance-and-mathematics-and-science-scores>

⁷ Education Wales, 2024, « Online personalized assessments in reading and numeracy: Information for parents and carers of children in Years 2 to 9 in maintained schools in Wales », extrait de : <https://hwb.gov.wales/api/storage/dcc633f6-5ac9-4167-b022-391cefb7918f/online-personalised-assessments-in-reading-and-numeracy-years-2-to-9-in-maintained-schools.pdf>

⁸ Ibid.

⁹ Education Wales – HWB, 2024, « Personalised assessments: Information for parents and carers », extrait de : <https://hwb.gov.wales/curriculum-for-wales/reading-and-numeracy-assessments/personalised-assessments-information-for-parents-and-carers>

¹⁰ Ibid.

¹¹ Qualifications Wales, 2024, « GCSEs, AS and A levels », extrait de : <https://qualifications.wales/information-support/qualifications-available-in-wales/gcse-as-a-levels/#:~:text=GCSEs%20%2D%20General%20Certificates%20of%20Secondary,year%2Dold%20learners%20in%20Wales>

Perspectives nationales

Alberta

Les tests de littératie et de numératie pour les élèves de la 1^{re} à la 3^e année ont été rendus obligatoires au cours de l'année scolaire 2022-2023. À partir de l'année scolaire 2024-2025, les changements en matière de littératie et de numératie pour ces élèves comprendront ce qui suit : « Tests de dépistage obligatoires en septembre et janvier pour tous les élèves de la 1^{re} à la 3^e année, avec une évaluation de suivi en juin pour les élèves ayant besoin d'un appui supplémentaire tel que déterminé lors du test de dépistage de janvier. Tests de dépistage obligatoires en janvier pour tous les enfants de la maternelle, à compter de janvier 2025. »¹² Les administrations scolaires sont également tenues d'inclure dans leur [rapport annuel sur les résultats en éducation](#) les résultats des élèves en littératie et en numératie et de collaborer avec leurs partenaires en éducation « pour établir des priorités et pour élaborer leur plan d'éducation. »¹³ Cette approche permet à tous les partenaires du milieu éducatif de l'Alberta, y compris les administrations scolaires et les écoles, de « faire un suivi des succès obtenus et d'améliorer continuellement la qualité de l'éducation offerte aux élèves, en plus d'appuyer un système éducatif qui soit transparent, responsable et réactif. »¹⁴ Les tests de rendement provinciaux sont administrés chaque année aux élèves de 6^e et de 9^e année en Alberta. Le ministère de l'Éducation de l'Alberta procède à une transition vers une nouvelle plateforme en ligne destinée aux tests provinciaux des élèves, ce qui signifie qu'à terme, leurs examens en vue de l'obtention d'un diplôme et leurs tests de rendement provinciaux se feront dans un environnement numérique plutôt qu'avec un crayon et du papier. En 2023-2024, les tests de rendement provinciaux de 6^e année en arts langagiers anglais (English Language Arts and Literature) et en mathématiques n'ont pas été administrés. On a plutôt encouragé les écoles à participer à des mises à l'essai entre avril et juin 2024.¹⁵

Colombie-Britannique

Le *Foundation Skills Assessment (FSA)* est le programme de la Colombie-Britannique visant à évaluer les résultats en littératie et en numératie des élèves de 4^e et de 7^e année. En 2024-2025, les FSA ont été administrés du 1^{er} octobre au 8 novembre 2024, la date limite des activités de notation étant fixée au 6 décembre 2024; la date limite d'identification des erreurs de saisie des scores et des

¹² Gouvernement de l'Alberta, 2024, « Évaluations lors des premières années du parcours scolaire – Mises à jour », extrait de : [Évaluations lors des premières années du parcours scolaire | Alberta.ca](#)

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Gouvernement de l'Alberta, 2024, « General Information Bulletin 2023-2024 – Grades 6 to 9 – Alberta Provincial Achievement Testing », extrait de : https://www.alberta.ca/system/files/custom_downloaded_images/edc-pat-general-information-bulletin.pdf#search=PATs%20results

élèves qui ne sont plus inscrits dans l'établissement étant aussi fixée au 6 décembre 2024.¹⁶ Le site Web du gouvernement de la Colombie-Britannique propose des ressources facilement accessibles sur les connaissances autochtones. L'[*Indigenous Education Resource Inventory*](#), élaboré par le ministère de l'Éducation en collaboration avec la British Columbia Teachers' Federation, le First Nations Steering Committee et Métis Nation British Columbia, constitue une riche sélection de ressources destinées à faciliter l'intégration des connaissances et des perspectives autochtones dans les salles de classe de la Colombie-Britannique. La compilation comprend « des guides, des livres imprimés ou numériques, des articles, des sites Web, des vidéos et d'autre matériel visant à soutenir l'apprentissage autochtone personnel et professionnel. »¹⁷

Saskatchewan

Le gouvernement provincial propose des lignes directrices et des outils d'évaluation ainsi que les exigences auxquelles les écoles doivent se conformer. La *Early Years Evaluation (EYE)* de la Saskatchewan permet d'évaluer les habiletés des enfants âgés de trois à six ans dans leur préparation et leur transition vers l'école. En 2024, ces examens ont eu lieu le 19 octobre 2024 et le 29 novembre 2024. Le test oral *Help Me Tell My Story* évalue l'évolution du langage chez les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et est accessible à toutes les écoles de la Saskatchewan. Les examens provinciaux sont administrés par le ministère de l'Éducation aux élèves de 12^e année dont l'enseignement est dispensé par du personnel enseignant non accrédité ou choisissant de ne pas mettre en pratique leur accréditation. Ces examens se font en novembre, décembre, janvier, mars, avril, mai, juin et août de chaque année.¹⁸ Parmi les ressources destinées à appuyer le personnel enseignant dans l'évaluation en salle de classe, citons le document *Supporting Student Assessment in Saskatchewan (2022)*. Basé sur l'approche [*Student First*](#) du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, il « propose des pratiques d'évaluation en salle de classe efficaces et fondées sur la recherche. »¹⁹ Ce travail s'inscrit également dans le cadre de la politique [*Inspiring Success: First Nations and Métis PreK-12 Education Policy Framework*](#). Élaboré en concertation avec des organisations de Premières nations et de Métis, des personnes âgées et gardiennes du savoir traditionnel, des partenaires provinciaux de l'éducation de la maternelle à la 12^e année et des établissements d'enseignement postsecondaire, ce cadre guide « l'élaboration de plans d'éducation des Premières nations et des Métis à l'échelle de la province, du district scolaire et de l'école, et [veille] à ce que les perspectives et les modes de connaissance

¹⁶ Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2023, « Foundation Skills Assessment (FSA) », extrait de : <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/administration/program-management/assessment/foundation-skills-assessment>

¹⁷ Gouvernement de la Colombie-Britannique, 2024, « Indigenous Education Resource Inventory », extrait de : <https://curriculum.gov.bc.ca/sites/curriculum.gov.bc.ca/files/pdf/indigenous/indigenous-resources-inventory.pdf>

¹⁸ Gouvernement de la Saskatchewan, 2024, « Student assessment », extrait de : [Student Assessment | PreK-12 Education, Early Learning and Schools | Government of Saskatchewan](#)

¹⁹ Gouvernement de la Saskatchewan, 2022, « Supporting assessment in Saskatchewan », extrait de : [Sprng Stdnt Assmt \(Feb 16 2023\).pdf](#)

autochtones continuent de façonner l'expérience d'apprentissage de l'ensemble des élèves. »²⁰

Perspectives de l'Ontario

En janvier 2024, le gouvernement de l'Ontario a fait l'annonce du programme-cadre de la maternelle et du jardin d'enfants axé sur le retour aux éléments fondamentaux. Ce programme-cadre doit mettre l'accent sur « un enseignement clair et direct de la lecture, de l'écriture et des mathématiques aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants. »²¹ Il fusionne un apprentissage pratique et par le jeu pour faire en sorte que les élèves qui entrent en 1^{re} année aient acquis « les compétences fondamentales en littératie et en mathématiques ainsi que la croissance intellectuelle [nécessaires pour réussir à long terme]. »²² En février 2024, à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, le gouvernement de l'Ontario a introduit un apprentissage obligatoire en histoire en 7^e, 8^e et 10^e année portant sur « les contributions et sur l'histoire des Canadiennes et Canadiens noirs qui ont aidé à bâtir le Canada. »²³ À compter de septembre 2025, « les cours d'histoire des 7^e, 8^e et 10^e années comprendront un apprentissage obligatoire centré sur l'histoire des Noirs en tant que partie intégrante de l'histoire du Canada, en mettant en lumière les diverses communautés noires qui se sont formées et se sont développées au Canada, et qui ont contribué à l'essor du pays, tant avant qu'après la Confédération. »²⁴ Soucieux de revenir aux éléments fondamentaux, le gouvernement de l'Ontario apporte son soutien aux écoles et aux conseils scolaires, notamment par l'intermédiaire de personnes chargées de faciliter les mathématiques dans les écoles, de responsables des mathématiques au sein des conseils scolaires ayant pour mission d'améliorer les compétences en mathématiques des élèves, d'éducatrices et éducateurs spécialisés offrant une aide en lecture, du renforcement de la capacité des conseils scolaires à mener des évaluations professionnelles afin d'embaucher davantage de personnel pour réduire les temps d'attente liés aux services d'orthophonie, et de l'augmentation du financement des initiatives en faveur de la santé mentale. En outre, les exigences relatives au diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ont été revues à la hausse en 2024, une première en 25 ans.²⁵ Parmi les autres réformes, citons

- une nouvelle condition d'obtention du diplôme d'études secondaires liée à la littératie financière;
- une consultation sur les aptitudes à la vie quotidienne et le retour de l'enseignement de l'économie domestique;
- le rétablissement du Test de compétences en mathématiques pour veiller à ce que les nouveaux enseignants possèdent des compétences de base en mathématiques;

²⁰ Gouvernement de la Saskatchewan, 2018, « Inspiring success – First Nations and Métis PreK-12 Education Policy Framework », extrait de : [107115-Inspiring_Success_Policy_Framework.pdf](#)

²¹ Gouvernement de l'Ontario, 2024, Nouvelles du ministère de l'Éducation, extrait de : <https://news.ontario.ca/search/fr>

²² Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

- un remaniement complet de l'orientation et de la formation au cheminement de carrière permettant aux élèves de mieux comprendre les besoins du marché du travail à l'échelle locale; et
- le retour des sondages de fin d'étape réalisés auprès des élèves afin d'avoir des repères pour évaluer les améliorations et d'obtenir un retour d'information sur l'impact des réformes.

Enfin, le gouvernement de l'Ontario a publié le document [Les écoles de l'Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Politiques et programmes \(2024\)](#), une politique-cadre exhaustive qui regroupe les nombreux programmes et politiques orientant tous les aspects de l'expérience éducative des élèves dans les écoles élémentaires et secondaires financées par les fonds publics en Ontario.

Lutte contre les obstacles systémiques

À titre de membre de la fonction publique de l'Ontario, l'OQRE incarne ses valeurs d'inclusivité, d'intégrité et d'excellence en matière de service public et s'engage à lutter contre le racisme et à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de ses activités et politiques internes et externes. L'Office a commencé à mettre en œuvre un plan pluriannuel qui lui permettra d'identifier, de gérer et de rectifier les inégalités et les obstacles systémiques susceptibles d'affecter le personnel de l'Office et les élèves qu'il dessert. L'Office élabore et déploie aussi des initiatives axées spécifiquement sur les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et sur les besoins relatifs à l'évaluation des communautés autochtones et de celles en quête d'équité.

L'OQRE estime que ces mesures contribueront à favoriser une culture d'entreprise où chaque personne éprouve un sentiment d'inclusion et d'appartenance, et qu'elles continueront à se refléter dans ses activités visant à soutenir les élèves et le système éducatif de l'Ontario.

L'OQRE tient à souligner la présence continue des peuples autochtones sur les territoires où nous vivons, travaillons et apprenons à travers l'Ontario. Nous exprimons notre respect et notre gratitude envers les gardiennes et gardiens de ces terres – du passé, du présent et de l'avenir. Ces territoires sont depuis longtemps des lieux de rassemblement, de célébration, d'initiation et de renouveau. L'OQRE est honoré de pouvoir exercer ses activités sur ces terres, dans un esprit de respect et de partage.

Facteurs internes

L'OQRE traverse une période de transition et de changement qui entraîne des répercussions sur son travail et sur la façon dont il est effectué. Le succès des efforts de modernisation de l'Office repose sur l'étude organisationnelle et la gestion du changement relatives aux personnes, aux processus et à la technologie. L'Office tient compte des mises à jour apportées à la Directive

concernant les organismes et les nominations et poursuivra ses activités en conformité avec celles-ci.

Stratégie de dotation en personnel, ressources humaines et rémunération

L'OQRE bénéficie d'un personnel hautement engagé, lequel fait partie des unités de négociation du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et de l'Association des administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AMAPCEO). L'OQRE suit le processus de la FPO en matière de classification, de recrutement et d'autres fonctions RH, conformément à la *Politique d'emploi* de la FPO. La rémunération s'établit selon les échelles salariales en vigueur à la FPO pour chacune des unités. Chaque année, des membres du personnel enseignant sont mis à disposition par les conseils scolaires pour aider à l'élaboration et à la notation des tests. L'OQRE continuera de faire appel à l'expertise des éducatrices et éducateurs de toute la province pour l'élaboration et la notation des questions à réponse construite de ses tests numériques.

L'Office poursuivra l'examen de sa dotation en personnel et veillera à ce que les structures appropriées soient en place pour lui permettre d'atteindre ses objectifs stratégiques. Toutes les décisions concernant les changements relatifs aux ressources humaines découlant de cet examen devront être discutées et planifiées de manière appropriée dans le cadre de la politique gouvernementale et des dispositions des conventions collectives.

La principale priorité de l'Office est de s'assurer que l'organisation dispose des ensembles de compétences et des plans de relève nécessaires pour répondre à ses obligations. L'OQRE bénéficie également d'ententes avec des fournisseurs qui soutiennent le personnel dans l'exécution du travail de l'Office. Ces fournisseurs sont retenus en vertu d'un processus transparent d'appel d'offres et d'évaluation en accord avec les directives de la fonction publique de l'Ontario et sont supervisés par la direction et le personnel de l'OQRE, sous la responsabilité de la directrice générale ou du directeur général. Comme l'indique son protocole d'entente, l'Office coordonne aussi ses activités avec les divisions du ministère pour soutenir des domaines spécifiques tels que la cybersécurité et les services juridiques.

L'Office compte 100 postes équivalents temps plein [95 + 5 pour le TCM (2024)], répartis comme suit :

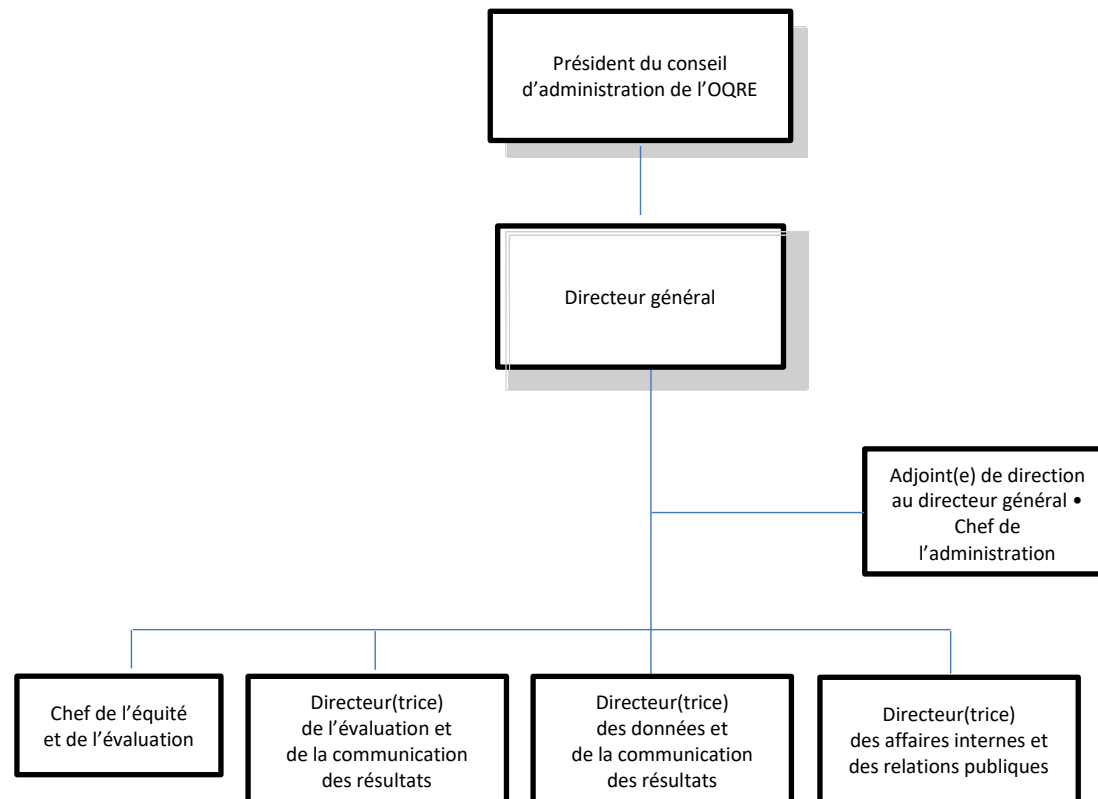
- Postes syndiqués : 82 (SEFPO et AMAPCEO)
- Poste non syndiqué : 1
- Postes de gestion : 13
- Postes de haute direction et cadres supérieurs : 3
- Nomination par décret : 1
- Postes à temps partiel : 0

L'Office recrute et embauche régulièrement du personnel temporaire, pouvant atteindre jusqu'à 20 personnes au cours d'un exercice. La présence de postes uniques sans relève rend essentiel le recours à ce personnel afin de combler rapidement des besoins urgents et de soutenir des projets ponctuels.

L'organigramme de haut niveau de l'Office est le suivant :

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

en date de novembre 2024



Priorités gouvernementales 2025-2026 fondées sur les résultats et les extrants

Les mesures de rendement ci-dessous sont axées sur l'exercice 2025-2026 et sont établies en conformité avec les attentes qui orientent le prochain cycle d'activités de l'Office.

PRIORITÉS DE L'EQAO

Attente 1 : Innovation

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
A. Simplifier les interactions avec la clientèle.	✓ Veiller à ce que les tests soient menés de manière efficace et efficiente afin de maximiser l'engagement des élèves et les bénéfices tirés de ces tests, en élaborant des tests de haute qualité qui mesurent avec précision le rendement des élèves conformément aux normes d'évaluation à grande échelle.	✓ Rendre compte chaque année des commentaires reçus des partenaires et des améliorations apportées au cycle de vie des tests.
B. Élargir et optimiser l'offre de services numériques.	✓ Poursuivre la mise en œuvre des tests numérisés et adaptatifs pour les cycles primaire et moyen, du test numérisé de mathématiques de 9 ^e année et du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) d'une manière accessible.	✓ Élaborer, administrer, noter, analyser et rendre compte chaque année ○ du pourcentage de participation des élèves aux tests de l'OQRE (nombre d'élèves participants comparé au nombre d'élèves inscrits) pour les tests suivants : Test de mathématiques, 9^e année, TPCL et Test en lecture, écriture et mathématiques des cycles primaire

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
		et moyen. ○ du taux d'exemption pour chaque école, chaque conseil scolaire et pour la province.
	✓ Poursuivre la mise en œuvre et la réalisation du TCM.	✓ En conformité avec la législation applicable, élaborer, administrer et rendre compte chaque année au ministère de l'Éducation des résultats du TCM, selon l'indicateur suivant : ○ taux de réussite global des personnes qui font le test.
	✓ Continuer à renforcer les capacités de communication des résultats et de visualisation des données afin de faciliter l'utilisation des données de l'OQRE.	✓ Rendre compte chaque année des améliorations apportées aux plateformes et aux canaux de communication des résultats de l'Office, en fonction des commentaires des partenaires du milieu éducatif. ✓ D'ici la fin du deuxième trimestre de chaque année (de 2025 à 2028), produire des rapports de cohorte dans le cadre du cycle annuel de communication des résultats de l'Office.
	✓ Veiller à ce que l'OQRE travaille en étroite collaboration avec le ministère et le Groupement I&TI des services à la collectivité pour gérer les risques liés à la technologie de l'information et aux systèmes, y compris ceux concernant la confidentialité, et remédier à ces risques.	✓ Renforcer l'infrastructure I&TI de l'Office, les politiques et les mesures connexes de confidentialité et de sécurité en collaboration avec le GSC et les STI. ○ D'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2026-2027, ▪ mettre en œuvre et respecter le modèle fédéré, en collaboration avec le GSC et

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
		les STI. ▪ réaliser une évaluation des répercussions sur la vie privée de la plateforme de test en ligne, pour tous les tests. ○ D’ici le quatrième trimestre de l’exercice 2027-2028, ▪ réaliser une évaluation des menaces et des risques liés à la plateforme de test en ligne, pour tous les tests. ✓ Optimiser les activités de l’Office au Centre de données de Guelph en adoptant des services communs. ○ Intégrer la plateforme de services communs des STI, en assurant la transition de 80 % des services d’ici le quatrième trimestre de l’exercice 2025-2026. ○ Achever la transition des 20 % restants d’ici le troisième trimestre de l’exercice 2026-2027.
C. Améliorer la satisfaction de la clientèle.	✓ S’appuyer sur l’avis des élèves pour concevoir, mettre en œuvre et communiquer les résultats des tests afin d’en assurer la pertinence et l’efficacité.	✓ Tenir au moins deux réunions du Comité d’engagement des élèves de l’OQRE chaque année et rendre compte des résultats et des commentaires recueillis.

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
	✓ Analyser les meilleures pratiques en matière de tests à grande échelle à l'échelle nationale et internationale afin d'améliorer le rendement des élèves en intégrant des éléments probants tirés des meilleures pratiques nationales et internationales dans l'élaboration, l'analyse et la communication des résultats.	✓ Chaque année, entreprendre au moins cinq projets de recherche sur l'évolution des meilleures pratiques en matière de tests à grande échelle (conception, administration, communication des résultats et analyse) et mettre en œuvre des recommandations si nécessaire.
	✓ Renforcer la compréhension de l'utilisation appropriée des données de l'OQRE à des fins d'amélioration en menant des activités de liaison auprès du milieu éducatif.	✓ Communiquer avec les partenaires du milieu éducatif et leur fournir des ressources fondées sur les données, telles que des modules d'apprentissage, des rapports de recherche, des webinaires, des vidéos et tout autre matériel approprié, afin de promouvoir la richesse des données de l'OQRE et leur rôle dans l'amélioration de l'apprentissage des élèves. ○ Chaque année, tenir au moins quatre webinaires consacrés à l'utilisation appropriée des données de l'OQRE à des fins d'amélioration du système éducatif. ○ Rendre compte des commentaires recueillis lors de toutes les activités de liaison, en visant un taux de réponses positives de 90 %.

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
D. Partager avec ApprovisiOntario, sur demande, les données relatives aux dépenses d'approvisionnement et à la planification, aux ententes contractuelles et aux relations avec les fournisseurs afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données.	✓ Partager avec ApprovisiOntario, sur demande, les données relatives aux dépenses d'approvisionnement et à la planification, aux ententes contractuelles et aux relations avec les fournisseurs afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur des données.	✓ Présenter chaque année, sur demande, un rapport sur les données fournies à ApprovisiOntario.

Attente 2 : Viabilité

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
E. Renforcer la prestation des services publics.	✓ Continuer à améliorer les tests et l'analyse des résultats afin de mieux refléter l'identité des élèves de l'Ontario en veillant à ce que la conception des tests et l'évaluation de l'apprentissage des élèves correspondent à leurs besoins et à leur individualité.	✓ Comme le prescrit la Commission ontarienne des droits de la personne dans son rapport intitulé <i>Rêves repoussés : faire face au racisme et à la discrimination envers les Noirs dans le système d'éducation publique en Ontario (2025)</i> , d'ici le troisième trimestre de l'exercice 2027-2028, définir avec le ministère de l'Éducation une voie permettant à l'OQRE de fournir des rapports fondés sur l'identité. ○ D'ici le troisième trimestre de l'exercice 2026-2027, conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, rendre compte de l'objectif de l'Office d'ajouter un texte de lecture relatif aux Premières Nations, aux Métis ou aux Inuits à chaque test linguistique.
	✓ Soutenir les parties intéressées dans l'analyse et l'intégration des données de l'OQRE avec d'autres données qui se concentrent sur les interventions destinées à améliorer l'apprentissage et le bien-être des élèves, en établissant un cadre de données accessible et réactif.	✓ Rendre compte chaque année des analyses et des publications réalisées avec ou par des partenaires quant à l'utilisation des données sur les élèves de l'OQRE pour améliorer leur bien-être et leur expérience d'apprentissage. ✓ Établir un cadre de données accessible et réactif favorisant la collaboration avec les partenaires externes.
	✓ Sensibiliser le grand public à	✓ Faire état chaque année de la tenue de

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
	l'objectif des données de l'OQRE et à leur utilisation par les conseils scolaires et les écoles ou le personnel enseignant afin de favoriser l'amélioration.	webinaires consacrés aux activités de liaison et de l'élaboration du matériel de communication (au moins cinq messages par semaine sur les médias sociaux et dans les sections désignées du site Web de l'OQRE pour chaque test).
F. Utiliser efficacement les ressources publiques et fonctionner dans les limites des allocations financières de l'Office.	✓ Harmoniser l'allocation des ressources pour maximiser l'impact de la modernisation de l'Office, tout en assurant une gouvernance, une gestion de projet et des pratiques opérationnelles efficaces, efficientes et équitables.	✓ Maintenir les opérations de l'Office en phase avec le cadre de gouvernance et de politiques de l'OQRE, les processus établis et les directives du gouvernement (par exemple, la <i>Directive concernant les organismes et les nominations</i> ; la <i>Directive sur l'approvisionnement de la FPO</i> ; la <i>Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil</i>).
	✓ Veiller à la responsabilisation sur le plan des finances et des acquisitions, conformément aux normes de la FPO.	✓ Tenir des rapports financiers exacts et opportuns fidèles aux lignes directrices du Conseil de la comptabilité du secteur public et les faire valider par un processus d'audit externe. ✓ Contrôler et rendre compte des dépenses chaque mois, puis effectuer une analyse des écarts au moins tous les trimestres. ✓ Veiller à ce que les acquisitions soient conformes à la <i>Directive sur l'approvisionnement de la FPO</i>.

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
G. Utiliser efficacement les ressources publiques et gérer avec prudence la taille de l'effectif. L'Office doit soumettre à l'approbation du ministre un plan de ressources humaines motivé par les priorités du gouvernement ou le mandat de l'Office lorsque celui-ci doit augmenter considérablement son effectif.	✓ Gérer la taille de l'effectif.	✓ Suivre l'évolution (augmentation ou diminution annuelle en pourcentage) de l'effectif et documenter les raisons de cette évolution. ✓ D'ici décembre 2026, rédiger ou actualiser, au besoin, les descriptions de poste de façon à ce qu'elles reflètent mieux le travail effectué dans le cadre du mandat de modernisation de l'Office.

Attente 3 : Responsabilité

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
H. Élaborer des mesures de performance axées sur les résultats et en rendre compte afin de contrôler et d'évaluer efficacement les performances.	✓ Veiller à ce que les mesures soient fondées sur les résultats.	✓ Veiller à ce que les mesures de performance fondées sur les résultats soient intégrées dans le plan d'activités annuel de l'Office.
I. Protéger les données individuelles, commerciales ou organisationnelles par la gestion active des données et de la cybersécurité et le signalement de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).	✓ Veiller à ce que l'Office planifie les questions de cybersécurité, y réponde (de manière proactive et réactive) et rende compte de l'utilisation de l'IA.	✓ Rendre compte chaque année au ministère de l'Éducation des activités liées à la cybersécurité et de l'utilisation de l'IA par l'Office, en veillant au respect de la <i>Loi de 2024 visant à renforcer la sécurité et la confiance en matière de numérique</i>, des <i>Lignes directrices de 2024 de l'Office sur l'utilisation responsable de l'IA</i>, ainsi que des autres politiques gouvernementales applicables en matière d'IA. ✓ Veiller à ce que l'Office présente au Secrétariat du Conseil du Trésor, au moins deux fois par année, un rapport sur les neuf domaines recensés dans le plus récent audit de cybersécurité. ✓ D'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2025-2026, conformément aux normes NTI-GO, respecter les engagements de l'exercice 2026-2027 découlant des recommandations de l'audit

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
		de cybersécurité.
J. Signaler toute situation à haut risque, accompagnée des stratégies d'atténuation appropriées.	✓ Veiller à ce que l'Office assure le suivi des situations à haut risque et y remédie en temps utile.	✓ Signaler au ministère de l'Éducation les situations à haut risque rencontrées par l'Office, et ce, tous les trimestres. ✓ Comptabiliser le nombre de jours nécessaires pour remédier aux situations à haut risque signalées.
K. Aligner les politiques de travail hybride sur celles de la FPO et identifier et réaliser des tests d'optimisation des bureaux afin de réduire leur empreinte immobilière et de trouver des solutions de réduction des coûts.	✓ S'aligner sur la politique de retour au travail en présentiel des membres de la FPO.	✓ S'aligner sur la politique de la FPO en vertu de laquelle le personnel doit être présent sur le lieu de travail au moins trois jours par semaine.
	✓ Évaluer les possibilités d'optimisation des bureaux afin de réduire leur empreinte immobilière en fonction des directives ou des politiques du gouvernement.	✓ Assurer le suivi des réductions d'espace et de coûts résultant de l'alignement sur les exigences de la Directive sur les biens immobiliers du Conseil de gestion du gouvernement, de l'initiative « Locaux à bureaux modernes » de la FPO et d'autres initiatives d'optimisation. ✓ Calculer le rapport entre le nombre de personnes et l'espace de bureau afin d'optimiser le parc immobilier.
		✓ Rendre compte chaque trimestre des efforts déployés pour l'entretien des installations, afin de maintenir un milieu de travail sécuritaire et sain pour l'ensemble du personnel et de favoriser leur bien-être global.

BUTS	OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
L. Mettre au point et favoriser des initiatives de diversité et d'inclusion en promouvant un lieu de travail ou l'équité, l'inclusion, l'accessibilité, la lutte contre le racisme et la diversité sont de mise.	✓ Continuer à entretenir une culture organisationnelle inclusive par le biais de la formation professionnelle authentique et continue et de l'engagement des membres du personnel en favorisant une culture d'entreprise solide fondée sur un sentiment d'inclusion et d'appartenance.	✓ Chaque année, concevoir et proposer au moins quatre activités et événements qui contribuent à promouvoir une culture d'entreprise solide, ainsi que l'engagement, le sentiment d'appartenance et l'excellence du personnel. ✓ Chaque année, offrir au moins deux séances de formation et de développement professionnel à l'ensemble du personnel de l'OQRE, afin de renforcer leurs compétences.
	✓ Mettre en œuvre les composantes internes du plan pluriannuel en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, puis en rendre compte.	✓ Faire état chaque année des progrès réalisés en ce qui concerne les composantes internes du plan pluriannuel en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.
M. Augmenter les recettes hors gouvernement, hors tarifs et hors droits.	✓ Mettre en place des initiatives qui garantissent la croissance des recettes hors gouvernement, hors tarifs et hors honoraires.	✓ Poursuivre la collecte et la production de rapports sur les recettes générées par la prestation de services liés aux tests de l'OQRE offerts aux écoles privées inspectées (seulement au primaire, au cycle moyen et en 9 ^e année), aux écoles privées non inspectées et aux écoles outre-mer. ✓ Continuer de générer des recettes équivalant à 1 % du financement gouvernemental au moyen des frais de participation. ✓ Explorer de nouvelles possibilités de génération de recettes tout au long du cycle d'activités 2025-2028.

Budget prévisionnel (en millions de dollars)

Secteur des programmes	Résultats 2024-2025	Prévisions 2025-2026	Prévisions 2026-2027	Prévisions 2027-2028
3 ^e année et 6 ^e année (Lecture, écriture et mathématiques)	9,86	9,71	9,85	9,85
9 ^e année	6,27	6,45	6,59	6,59
Test provincial de compétences linguistiques	8,80	8,55	8,69	8,69
Test de compétences en mathématiques	1,93	2,71	2,71	2,71
Transformation	—	1,00	—	—
Budget d'exploitation	4,09	4,27	3,92	3,92
Total des charges d'exploitation des programmes de l'OQRE	30,95	32,69	31,76	31,76
Programme national / international (financé séparément par le ministère)	0,35	0,84	0,45	0,45
Total des dépenses, y compris le Programme national / international	31,30	33,53	32,21	32,21
Allocation du Ministère pour les frais de fonctionnement de l'OQRE	30,61	31,39	31,39	31,39
Financement total à l'exclusion des projets nationaux, internationaux et autres projets du FAPE (financement aux partenaires externes)	30,61	31,39	31,39	31,39
Programme national / international financé séparément	0,35	0,84	0,45	0,45
Financement total, y compris les projets nationaux, internationaux et autres projets du FAPE	30,96	32,23	31,84	31,84
Immobilisations	0,25	0,25	0,25	0,25

REMARQUES / HYPOTHÈSES :

- Les projections salariales sont fondées sur 100 postes équivalents temps plein et sur les conventions collectives ratifiées.
- Le financement du TCM à compter de l'exercice 2025-2026 est actuellement en attente d'approbation.
- Les coûts nationaux et internationaux dépendent des décisions du ministère quant à la participation de l'Ontario à ces évaluations et sont financés séparément par le ministère sur la base du recouvrement des coûts pour l'Office.

- Les orientations opérationnelles fournies à l'Office par le ministère de l'Éducation peuvent entraîner d'autres changements au financement.

Immobilisations

En vertu de la *Loi de 1996 sur l'OQRE*, l'Office ne peut acquérir, détenir ou aliéner un intérêt dans un bien immobilier, autre qu'un intérêt à bail, sans avoir obtenu au préalable l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. L'OQRE relève de l'initiative de centralisation des pouvoirs de gestion immobilière (CPGI, en anglais CBREA) et doit se conformer à la directive relative aux biens immobiliers du Conseil de gestion du gouvernement lorsqu'il acquiert des locaux aux fins d'occupation et de programmes. Le siège de l'OQRE est loué au 2, rue Carlton, bureau 1200, Toronto, Ontario.

Technologie de l'information et Plan de prestation de services électroniques

L'OQRE s'appuie sur la technologie pour mener à bien ses pratiques et services commerciaux fondamentaux, dont la réalisation des tests et la collecte, le traitement et le stockage de ses données. L'accent a été mis sur l'établissement d'une infrastructure et de systèmes informatiques résilients, et l'Office s'efforce activement d'optimiser ses activités au Centre de données de Guelph en se tournant vers des services communs. L'OQRE fournit aux membres du personnel des conseils scolaires et des écoles de l'Ontario un accès sécurisé aux résultats de rendement et aux données des questionnaires de leurs élèves, ainsi qu'à des ressources conçues pour soutenir l'apprentissage des élèves. En 2025, l'OQRE continuera, comme les années précédentes, à fournir des données et des résultats de qualité par des moyens fiables, sécurisés et faciles d'accès.

La cybersécurité étant au cœur de ses préoccupations, l'Office a entrepris d'élaborer et de mettre à jour des politiques et des procédures afin de renforcer continuellement sa posture de cybersécurité. L'OQRE renforce aussi les processus internes pour garantir la protection des renseignements détenus par l'Office. En outre, l'OQRE s'est doté d'une police d'assurance cybersécurité qui offre une couverture dans diverses situations, notamment les rançongiciels, l'hameçonnage, les atteintes à la protection des données, la fraude électronique et l'ingénierie sociale. Les services couverts comprennent l'intervention en cas d'atteinte à la protection des données, les coûts associés, la gestion de crise, les relations publiques et l'extorsion liée aux rançongiciels.

Initiatives en partenariat avec des tiers

L'OQRE collabore activement avec ses partenaires du milieu éducatif afin de s'assurer que les données de ses tests soient utilisées pour améliorer l'enseignement, soutenir le rendement des élèves et permettre d'accroître la qualité et l'efficacité du système éducatif public de l'Ontario.

Pour mener à bien ses programmes, l'Office fait appel à des tiers pour certaines fonctions opérationnelles essentielles. Parmi les exemples clés, citons la prestation de tests numériques lorsque l'OQRE en aura élaboré le contenu, ainsi que la transmission de certaines données aux parents, tutrices et tuteurs, au personnel enseignant, aux élèves et aux personnes qui passent le TCM.

Lorsqu'il fait appel à des tiers, l'Office procède aux tests indépendants appropriés en matière de confidentialité et de sécurité et consulte les unités clés du ministère, telles que la Cybersécurité et le Groupement I&TI pour les services à la collectivité, afin de bénéficier de leur expertise respective. Ces mesures permettent à l'Office de garantir une prestation de services sûre et fiable, dans le respect de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, de la *Directive sur l'approvisionnement de la FPO* et des sections applicables des Normes de

technologies de l'information du gouvernement de l'Ontario (NTI-GO). La version actualisée des politiques et procédures de l'OQRE tient compte de l'implication des tiers dans les activités de l'Office.

À mesure que l'OQRE se modernise, il reconnaît la nécessité d'une réflexion faisant appel à une expertise à la fois interne et externe à l'Office. C'est pourquoi l'OQRE dispose d'un Panel consultatif sur la modernisation de la mesure du rendement (PCMMR) qui partage ses connaissances et son expertise afin de soutenir l'Office dans l'atteinte de ses objectifs de numérisation et de modernisation tout en veillant à la solidité des méthodologies, des analyses et des approches de partage des connaissances. Le PCMMR est composé d'experts interdisciplinaires, dont des praticiens, des chercheurs et des universitaires dans des domaines liés aux tests à grande échelle.

L'OQRE implique les membres du personnel enseignant de l'Ontario à chaque étape du cycle de test : élaboration, administration et notation des questions à réponse construite. Dans tout le travail qu'il effectue, l'OQRE collabore avec des enseignantes et enseignants de langues française et anglaise de toute la province, et ce, pour diverses activités.

Le comité consultatif de l'OQRE offre des conseils et des recommandations sur les activités liées aux tests. Les membres du comité représentent les directions de l'éducation, les parents, tutrices et tuteurs, les directions d'école, les conseillères et les conseillers scolaires, les agentes et les agents de supervision, les fédérations des enseignantes et des enseignants, les Chefs de l'Ontario et les organismes de recherche en éducation. Des comités spéciaux seront créés pour des consultations à court terme sur des activités précises.

Le Comité d'engagement des élèves de l'OQRE est un groupe d'élèves de l'élémentaire et du secondaire constituant une tribune où les élèves peuvent s'exprimer et faire part à l'Office de leurs commentaires, de leurs conseils et de leur expérience vécue. Les membres du comité représentent un éventail diversifié d'écoles et de communautés de l'Ontario. Leur contribution permet de s'assurer que les activités de numérisation et de modernisation de l'OQRE reflètent les besoins des élèves. L'Office place les élèves au centre de son travail et apprécie le point de vue des apprenantes et apprenants.

Le Comité de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, ainsi que de l'élaboration du contenu révise les documents de tous les tests de l'OQRE. Ses membres possèdent des connaissances et des compétences dans les domaines de la diversité, de la culture, de l'acquisition d'une seconde langue et de l'éducation de l'enfance en difficulté. Les membres passent en revue puis discutent de tous les items des nouveaux tests, textes de lecture et autres contenus pour s'assurer que chaque élément est équitable, pertinent sur le plan culturel, accessible et adapté à l'année d'études et au programme-cadre des élèves.

Au nom de la province de l'Ontario, l'OQRE travaille également en partenariat avec les organisations nationales et internationales suivantes :

- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour administrer le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA);
- le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), pour administrer le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE);
- l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA), pour administrer le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS et ePIRLS) et le projet Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS).

L'OQRE s'est aussi engagé à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation relatifs à l'éducation. À cet effet, l'Office a mis sur pied le Conseil de concertation des Premières nations, le Réseau des Métis et le Réseau des Inuits. Ces trois groupes servent d'organes de collaboration et de consultation pour veiller à ce que les tests et la communication des résultats soient plus authentiques, plus pertinents sur le plan culturel et plus adaptés aux élèves autochtones et non autochtones.

Plan de mise en œuvre

Les attentes décrites dans la lettre d'instructions du ministère de l'Éducation orientent les activités de l'Office et fournissent des lignes directrices sur l'enchaînement et les dépendances dont il faut tenir compte dans le cadre de ses activités. Au cours de l'exercice 2025-2026, l'Office se concentrera sur l'optimisation des processus de modernisation de ses principaux programmes et activités, ainsi que sur l'amélioration de la conception des tests en tenant compte de l'accessibilité, de la manière suivante :

Administration des tests numériques

L'Office poursuivra l'amélioration de son programme de tests numériques et veillera au respect des meilleures pratiques en matière de tests à grande échelle. Par ailleurs, il continuera à écouter toutes les voix qui s'élèvent dans l'ensemble de l'Ontario, en particulier celles des communautés autochtones et d'autres communautés historiquement marginalisées.

L'Office entend poursuivre la révision et l'amélioration de ses guides d'utilisation afin de fournir des orientations et des informations claires aux directions d'école, au personnel enseignant, ainsi qu'aux spécialistes de la technologie de l'information.

La volonté de l'Office est de continuer à tirer parti de la technologie pour améliorer son programme de tests numériques axé sur les besoins actuels et futurs des élèves de l'Ontario. Les activités suivantes mettent en évidence d'autres activités de modernisation qui devraient être achevées d'ici la fin du cycle d'activités :

1. Continuer à améliorer l'administration et l'élaboration du contenu des tests pour soutenir les élèves, le personnel enseignant et les personnes qui passent le TCM.
2. Continuer à améliorer les modèles de communication de données par le biais d'outils de visualisation des données.
3. Continuer à partager des données avec les écoles et les conseils scolaires au moyen d'un système sécurisé et fiable conforme aux normes de la FPO en matière d'authentification des utilisateurs et de gestion de l'identité.
4. Continuer à partager les résultats du TCM avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
5. Continuer à renforcer le programme de confidentialité et de sécurité I&TI de l'Office en entreprenant des tests d'impact sur la vie privée et des évaluations des menaces et des risques, et en donnant suite aux recommandations qui en découlent.
6. Mettre à jour l'architecture d'affaires pour soutenir les améliorations des programmes et des processus et les initiatives de changement à venir.
7. Renforcer les mécanismes de participation des différentes voix dans l'ensemble de l'Ontario, dont celles des communautés autochtones.

Plan de communication

Contexte

L'OQRE est un organisme gouvernemental régi par un conseil d'administration qui contribue à la qualité et à la responsabilité du système éducatif financé par les fonds publics de l'Ontario. En tant qu'organisme fondé sur des preuves et sur la recherche, l'OQRE vise à fournir aux divers partenaires, y compris le personnel enseignant, les parents, tutrices et tuteurs, les responsables des politiques et le grand public, les renseignements et les outils nécessaires pour soutenir l'apprentissage des élèves et améliorer leurs résultats.

Stratégie

Au moyen de son matériel de communication actualisé, l'OQRE cherche à mieux faire connaître et comprendre l'Office et les informations qu'il fournit, à partager largement les résultats de ses tests et à s'engager de manière significative auprès de ses

publics au sujet de l'utilisation optimale et appropriée de ses informations pour soutenir la croissance du rendement des élèves et contribuer à la responsabilité publique en matière d'éducation. L'OQRE fonde sa stratégie sur le concept de la communication intégrée (c'est-à-dire, s'appuyer sur de multiples canaux pour transmettre l'information à des publics clés).

Canaux de communication

Conformément au protocole d'entente, l'OQRE reconnaît sa responsabilité de collaborer avec le ministère de l'Éducation sur les questions d'intérêt public ayant une incidence sur le travail de l'Office ou du ministère.

L'OQRE utilise son site Web comme source centrale d'information pour tous ses publics. Le site Web de l'OQRE est révisé périodiquement afin de s'assurer qu'il respecte les lignes directrices et les règlements applicables, y compris la LAPHO et l'initiative pour un gouvernement ouvert. Le site est une source d'information complète sur l'Office et ses services. Il comprend également des tableaux de bord interactifs facilitant la visualisation des résultats des tests par les utilisateurs, des versions électroniques des rapports de résultats aux tests, des exemples de tests, des guides d'administration et d'autres ressources. Au fur et à mesure que l'Office modernise ses programmes, il continuera à partager des informations, des ressources et des réflexions par le biais de son site Web. L'Office dispose aussi d'un centre d'information qui a pour rôle de répondre aux demandes de renseignements reçues par courriels ou au moyen de son numéro de téléphone sans frais.

L'OQRE exploite également les médias sociaux comme moyen de partager des renseignements et de dialoguer directement avec le public.

L'accès accru aux données et aux renseignements de l'OQRE lui permettra de communiquer efficacement avec son public et de mieux soutenir les élèves et le système éducatif public de l'Ontario.

Identification, évaluation et stratégies d'atténuation des risques

L'OQRE entreprend chaque année un processus d'examen des risques et en rend compte au ministère de l'Éducation. Dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise de l'Office, l'OQRE examine ses risques sur une base trimestrielle et signale au ministère toute situation à haut risque identifiée. La section suivante résume les risques auxquels l'Office est le plus exposé.

Perturbation technique avant, pendant ou après une séance de test

Le risque qu'une panne informatique nuise aux élèves avant, pendant ou après une séance de test (à l'école ou auprès du fournisseur de tests numériques de l'Office) représente une menace opérationnelle pour l'OQRE. Ce risque englobe la dépendance à l'égard d'un fournisseur unique pour la fourniture de services de test en ligne essentiels à l'accomplissement de la mission de l'Office. Des cybermenaces pèsent aussi sur les tests numériques et doivent être gérées de manière active. Pour remédier à ce risque, l'Office a identifié les stratégies d'atténuation suivantes :

- Des tests de confidentialité et de sécurité du système du fournisseur ont été entrepris en collaboration avec les STI et le Groupement I&TI. Toutes les recommandations « élevées » et « critiques » ont été mises en œuvre. Les tests de sécurité se poursuivront chaque année, tandis que les tests de confidentialité seront effectués tous les deux ans ou lors de toute modification substantielle des données recueillies.
- L'Office a mis en place des processus de soutien technique et de salle de crise virtuelle pour identifier, transmettre et résoudre rapidement les problèmes. L'OQRE s'entretient régulièrement avec les responsables I&TI des conseils scolaires afin de promouvoir l'échange de renseignements.
- Les tests sont effectués dans un environnement en nuage, qui atténue plus efficacement les risques liés à la capacité et à la cybersécurité qu'un modèle sur site.
- L'OQRE se charge du développement et de la mise à jour de l'architecture commerciale de l'Office (par exemple, le modèle de fonction commerciale, le modèle de processus commercial, les utilisateurs et les rôles, les flux de données et les parcours des utilisateurs).
- L'Office a mené des activités de préparation technologique auprès des conseils scolaires. De telles activités seront répétées chaque année, selon les besoins.
- Des périodes d'administration flexibles continueront d'être proposées par l'Office afin d'alléger la charge technique de la solution, de l'administration et de l'infrastructure.
- L'OQRE a mis en place des procédures normalisées pour la mise à l'essai du système de test en ligne avant le début des périodes d'administration.
- Un système de diffusion de messages prédéfinis est en cours d'élaboration afin d'accélérer la capacité de réaction en cas d'imprévu.
- Soucieux de la cybersécurité, l'OQRE est en train de mettre à jour ses politiques et procédures, ainsi que de renforcer sa capacité à intervenir dans les cas de cybermenaces et d'urgences liées à la cybersécurité.
- Le fournisseur tiers de l'OQRE chargé des services d'évaluation en ligne (Vretta) a mis en place plusieurs procédures

opérationnelles normalisées afin de prévenir les interruptions de la plateforme de tests numériques, notamment la surveillance du système, les procédures d'escalade, la gestion des incidents, les protocoles d'intervention en cybersécurité, la planification de la reprise après sinistre, les vérifications quotidiennes du système, les essais périodiques de déni de service distribué (DDoS), les essais annuels d'intrusion, les essais de charge effectués avant les tests, ainsi que l'harmonisation continue avec les normes de l'industrie pour assurer la stabilité et la sécurité de la plateforme.²⁶

Utilisation d'outils d'IA pour contourner les mesures de protection des tests de l'OQRE

L'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus présente dans tous les domaines de l'activité humaine. Lorsqu'ils sont utilisés de manière inappropriée, les outils fondés sur l'IA peuvent représenter une menace. Il est possible que l'Office soit confronté à des outils d'IA conçus pour aider les élèves et les personnes participant aux évaluations à répondre aux tests de l'OQRE, y compris le TCM. Pour faire face à cette situation, l'Office prendra les mesures suivantes :

- Entreprendre des recherches pour développer des moyens d'identification des réponses aux tests de l'OQRE qui seraient générées par l'IA.
- Élaborer des politiques d'intégrité des données propres au TCM décrivant les directives à suivre lorsqu'on soupçonne que des outils alimentés par l'IA sont utilisés pour répondre aux tests de l'OQRE.
- Renforcer les responsabilités professionnelles et les directives d'administration par l'intermédiaire des sites Web du TCM et de l'OQRE, ainsi que lors des webinaires et des séances en personne portant sur l'ensemble des évaluations, y compris le TCM. Rappeler l'importance d'utiliser un navigateur sécurisé.
- Utiliser les outils de détection de l'IA pour identifier son utilisation potentielle dans les réponses aux tests.
- Élaborer des politiques ou des programmes fondés sur l'IA en conformité avec les directives applicables, notamment le *Cadre ontarien pour la fiabilité de l'intelligence artificielle*, la *Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle* du gouvernement de l'Ontario et la *Directive concernant les organismes et les nominations* (DON).
- Rendre compte des cas d'utilisation lorsque l'IA est employée (aucun cas d'utilisation lié à l'IA n'est à signaler pour le présent cycle d'activités).

²⁶ Selon le gouvernement fédéral du Canada, les attaques par déni de service distribué sont « des cyberattaques au cours desquelles les auteures et auteurs de menace cherchent à perturber l'accès à un système, à un service, à un site Web ou à une application en réseau et à empêcher les utilisatrices et utilisateurs légitimes d'y accéder. Dans le cadre d'une attaque par DDoS traditionnelle, par exemple, des auteures et auteurs pourraient inonder de faux trafic le site Web d'une institution financière ciblée pour nuire aux activités bancaires en ligne de sa clientèle » (Gouvernement du Canada, 2025, extrait de : <https://www.cyber.gc.ca/fr/orientation/prevenir-attaques-deni-service-distribue-sy-preparer-itsap80110>).

Répondre aux attentes du grand public ou des partenaires

La méconnaissance du rôle de l'Office et de la valeur des données qu'il recueille pour soutenir le rendement des élèves peut avoir des répercussions négatives sur ses activités. Les initiatives ci-dessous aideront l'OQRE à clarifier son mandat vis-à-vis des perceptions de ses partenaires du milieu éducatif et à soutenir les écoles et les conseils scolaires :

- Communiquer clairement l'objectif des tests de l'OQRE et soutenir les parents, tutrices et tuteurs, le grand public et le milieu éducatif pour qu'ils tirent parti des données de l'Office en vue de favoriser la réussite des élèves et l'amélioration du système éducatif.
- Disposer d'un plan de communication actualisé comprenant des stratégies pour faire face aux reportages négatifs des médias.
- Suivre quotidiennement les médias et répondre aux questions importantes, s'il y a lieu.
- Renforcer la capacité du milieu éducatif au moyen d'initiatives de sensibilisation axées sur les avantages et l'utilisation judicieuse des données de l'OQRE pour la planification de l'amélioration.
- Entretenir une relation de collaboration avec le ministère pour discuter des connaissances, des politiques et des pratiques liées à l'apprentissage des élèves de la province.
- Collaborer avec le ministère pour fournir des renseignements opportuns aux membres du milieu éducatif afin de soutenir son travail en faveur du rendement des élèves et de les informer des activités de l'OQRE.

Infrastructure I&IT et services de soutien

L'Office poursuit sa collaboration avec le Groupement de l'information et de la technologie de l'information (I&TI) pour les services à la collectivité (GSC) et les Services de la technologie de l'information (STI), afin d'optimiser son empreinte au Centre de données de Guelph (CDG). La prochaine phase du projet consistera à migrer vers des services gérés afin de renforcer la position de l'Office sur le plan de la sécurité et de la réactivité aux questions d'I&IT. Le récent audit de cybersécurité commandé par le ministère a révélé que de nombreuses mesures d'atténuation dépendent du passage aux services communs du CDG. Ces mesures d'atténuation des risques sont les suivantes :

- tenir des réunions périodiques avec les GSC et les STI afin d'établir le modèle de gouvernance et de fonctionnement du projet;
- examiner et approuver une charte de projet relative au passage aux services communs du CDG;

- veiller à ce que l'OQRE soit conscient de l'impact du changement sur son mode de fonctionnement actuel afin que ses activités courantes puissent se poursuivre sans interruption après le passage aux services communs;
- faire en sorte de disposer d'un plan rigoureux d'essais, de formation et de transfert de connaissances dans le cadre de la migration vers les services communs.



OQRE

Office de la qualité et de la
responsabilité en éducation

Centre d'information : 1 888 327-7377 (pour l'Ontario
seulement) ou 416 916-0708 (à l'extérieur de l'Ontario)

info@eqao.com
oqre.on.ca

© Imprimeur du Roi
pour l'Ontario, 2024

OQRE

Office de la qualité et de la
responsabilité en éducation

Centre d'information : 1 888 327-7377 (pour l'Ontario
seulement) ou 416 916-0708 (à l'extérieur de l'Ontario)

info@eqao.com
oqre.on.ca

© Imprimeur du Roi
pour l'Ontario, 2024

OQRE

Office de la qualité et de la
responsabilité en éducation

Centre d'information : 1 888 327-7377 (pour l'Ontario
seulement) ou 416 916-0708 (à l'extérieur de l'Ontario)

info@eqao.com
oqre.on.ca

© Imprimeur du Roi
pour l'Ontario, 2024

OQRE

Office de la qualité et de la
responsabilité en éducation

Centre d'information : 1 888 327-7377 (pour l'Ontario
seulement) ou 416 916-0708 (à l'extérieur de l'Ontario)

info@eqao.com
oqre.on.ca

© Imprimeur du Roi
pour l'Ontario, 2024